

L'EIRL UN STATUT POUR PROTÉGER SON PATRIMOINE

Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2011, ce statut permet à l'entrepreneur individuel de protéger son patrimoine personnel et de le transmettre. Cette formation pratique d'une journée vous donnera toutes les réponses aux questions que vous vous posez sur l'Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée.

L'EIRL, POURQUOI ?
POUR QUI ?
COMMENT ?



OBJECTIF DE LA FORMATION

- ✓ Comprendre **les enjeux de ce statut et les conséquences de l'EIRL** sur le patrimoine du chef d'entreprise.

PROGRAMME

- ✓ **Les enjeux de ce statut**
- ✓ **L'affectation du patrimoine** : les biens à affecter, le dépôt de déclaration, les obligations...
- ✓ **La protection du patrimoine privé** : protection des biens antérieurs à l'EIRL, remise en cause de la protection, garanties bancaires
- ✓ **Les obligations comptables** : tenue d'une comptabilité, ouverture d'un compte bancaire, dépôt des comptes annuels
- ✓ **Le régime fiscal** : IR ou IS, comparaison, conséquences
- ✓ **Régime social** : les cotisations, recouvrement, comparaison
- ✓ **Les formalités**

PUBLIC CONCERNÉ

Tout créateur ou repreneur d'entreprise, tout entrepreneur individuel qui **souhaite s'informer sur l'EIRL.**

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formateur spécialisé en comptabilité, fiscalité et gestion de patrimoine.

DURÉE

1 jour

Tél : 05 61 10 47 40 · Fax : 05 62 27 07 54 · formation@cm-toulouse.fr

Les dates de formation sont présentes sur le calendrier disponible sur le site internet de la CMA31 :



<http://www.cm-toulouse.fr/files/cma31/formation-artsans/calendrier-stages.pdf>



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Haute-Garonne



Chambres de Métiers et de l'Artisanat

Université Régionale des Métiers de l'Artisanat
Midi-Pyrénées